

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **INTPA-B-1** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Jorge DE LA CABALLERIA**  [**Juan-Jorge.DE-LA-CABALLERIA@ec.europa.eu**](mailto:Juan-Jorge.DE-LA-CABALLERIA@ec.europa.eu)  **+32 229-59123**  **1**  **2ème trimestre 2022[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | □**Avec indemnités ☒**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

La direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) a pour mission de contribuer au développement durable, à l’éradication de la pauvreté, à la paix et à la protection des droits de l’homme, au moyen de partenariats internationaux qui défendent et promeuvent les valeurs et les intérêts européens. La DG INTPA joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la formulation des politiques de l’UE dans le domaine de la coopération internationale et la mise en place de partenariats avec des pays et des organisations internationales du monde entier.

Direction B « AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES »; Relations AVEC TOUS LES PAYS ET TERRITORIES OUTRE MER» est chargée d’élaborer et de mettre en œuvre le programme de partenariats internationaux dans cette région. L’unité INTPA B.1 est chargée de la coopération de l’UE avec l’Amérique du Sud et des programmes régionaux en Amérique Latine et dans les Caraïbes. L’unité s’occupe des programmes régionaux dans la région dans les domaines du secteur privé, de la drogue et de la sécurité, ainsi que des financements mixtes et d’autres instruments financiers. Elle travaille en étroite coopération avec les délégations de l’UE et les services du siège concernés, ainsi qu’avec les partenaires chargés de la mise en œuvre. L’unité INTPA B1 compte environ 26 agents répartis dans quatre secteurs thématiques.

Nous proposons une affectation intéressante de responsable de programmes « Relations extérieures » pour les programmes centralisés en Amérique Latine et dans les Caraïbes dans le domaine du commerce, du développement de secteur privé, de la reprise économique durable/verte et inclusive.

Les principales tâches consisteraient notamment à:

- Gestion des programmes régionaux de l’UE dans le domaine du commerce, du développement du secteur privé, de la reprise économique durable/verte et inclusive;

- Les relations, la coordination et la gestion des parties prenantes, y compris la coordination avec les acteurs concernés tant à l’intérieur qu’à l’extérieur des institutions (unités thématiques de l’INTPA, SEAE, FPI, DG de la Commission, États membres, institutions financières, gouvernements et organisations partenaires);

- Contribution aux dialogues sectoriels sur l’économie verte, le secteur privé, le commerce et les chaînes de valeur durables en Amérique latine et dans les Caraïbes

- Définir, analyser et préparer des propositions de programmes, de projets, d’actions d’appui sectoriel, etc., en étroite coopération avec les délégations de la région d’Amérique latine et des Caraïbes.

- Suivre la mise en œuvre des programmes/projets centralisés en tenant compte des conditions énoncées dans les objectifs fixés dans le programme/projet approuvé.

- Apporter une assistance lors de toutes les étapes de la procédure de passation des marchés (définition du cahier des charges, lancement des appels d’offres, etc.).

- Assister aux réunions de gestion et de suivi des projets en cours, rédiger des rapports sur l’état d’avancement des projets et, le cas échéant, proposer des mesures appropriées.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie, droit ou relations internationales.

Expérience professionnelle

Essentiel: expérience professionnelle: au moins 3 ans

Souhaitable:

Expérience dans les pays Amérique Latine et des Caraïbes: souhaitable.

Expérience sur le terrain ou dans les délégations: souhaitable.

Expérience diversifiée (secteur public/privé, UE/pays en développement: souhaitable.

Domaines: économie, sciences politiques/sociales, administration/gestion des entreprises.

Secteurs économiques: activités de conseil pour les entreprises à but non lucratif en particulier, la société civile, les ONG, les entreprises du secteur privé/public, les établissements de formation, les universités, les municipalités, les agences de coopération.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais C1 C1 C1 C1 C1

Espagnol B2 B2 B2 B2 B2

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B1@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B1@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)